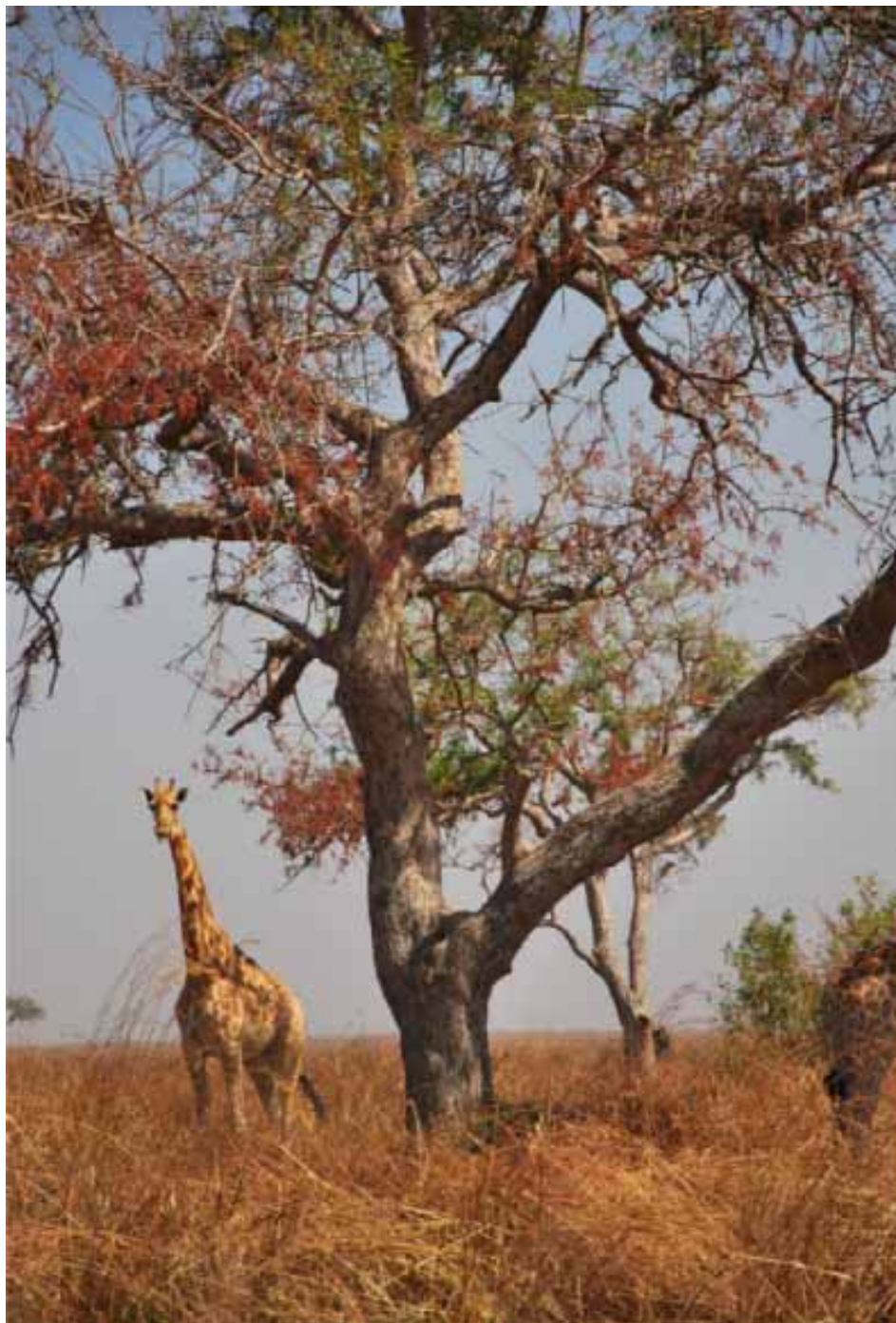


PARC NATIONAL DE WAZA CAMEROUN



DEMARCHE ET CONTEXTE DE L'EVALUATION

Ce document est le résultat d'un travail d'évaluation mené conjointement par l'UICN-PAPACO et l'UICN Cameroun du 8 au 15 décembre 2011 dans les régions du Nord et de l'Extrême Nord du Cameroun.

Plus spécifiquement, cet exercice METT a été mené dans le cadre d'un atelier qui s'est déroulé à Waza le 9 décembre 2011.

Les informations recueillies lors de cet atelier qui a permis de réunir un certain nombre de parties prenantes à la gestion du PN (CF ci-dessous), parmi lesquels le conservateur du PNW a été complété par des informations recueillies sur le terrain.

Ainsi, à la suite d'un tableau fournissant des informations générales sur l'AP (raisons de classement, statut juridique, etc.), la première partie de ce document retranscrit la synthèse des échanges entre les gestionnaires de l'Aire Protégée et les évaluateurs en suivant le cadre fixé par le METT. Cette première partie constitue donc avant tout le reflet de la perception de l'efficacité de gestion de l'AP par le conservateur ainsi que d'autres acteurs concernés par cette problématique de gestion de l'AP.

La deuxième partie du document met en perspective :

- Une rapide analyse SWOT (Forces, faiblesses, opportunités, menaces) effectuée par l'UICN sur la base d'une part des éléments apportés par les participants lors des ateliers et entretiens, et d'autre part sur les conclusions des membres de l'équipe d'évaluation à la suite des visites de terrain.
- L'état des lieux réalisé par le WWF-Kenya en 2007 lors d'un recensement aérien réalisé dans le cadre d'un projet financé par le FFEM. Il est synthétisé dans deux cartes présentant d'une part la répartition spatiale et l'importance numérique de la grande faune sauvage animale et d'autre part la localisation et la typologie des pressions humaines dans et en périphérie de l'AP.

Ce travail indépendant fournit des éléments concernant l'état général de conservation de l'AP pouvant être considérés comme des indicateurs objectifs d'efficacité de la gestion de l'Aire Protégée. Une courte conclusion sur l'état de conservation de gestion du PNW, faite par l'UICN-PAPACO sur la base du rapport accompagnant l'inventaire du WWF, vient compléter l'analyse METT. Cette conclusion a été rédigée en croisant à la fois les données récoltées lors de l'exercice METT (qui sont comme dit précédemment le reflet de la perception de l'efficacité de la gestion de l'AP par les acteurs pratiquant cette gestion) et les données objectives tirées des inventaires aériens de 2007.

NOM DE L'AIRE PROTEGEE	Parc National de Waza	
SITUATION DE L'AIRE PROTEGEE	Cameroun, Région de l'Extrême Nord.	
LOCALISATION DANS UNE REGION PARTICULIERE	Plaine d'Inondation de Waza Logone	
DATE DE CREATION	Réserve de chasse de Zina-Waza (24 mars 1934), Réserve forestière et de chasse (Arrêté du 30 juillet 1938) ; Parc National (arrêté n° 120 / SEDR du 05 Décembre 1968.)	
AUTORITE DE GESTION	Ministère des Forêts et de la Faune (MINFOF)	
TAILLE DE L'AIRE PROTEGEE (HA)	170.000	
NOMBRE DE PERSONNEL	Permanent : 17	Temporaire : 20 bénévoles
BUDGET ANNUEL	24.000.000 FCFA (2011)	
CLASSEMENT	Réserve de biosphère (1982) ; Site RAMSAR (2006) ; Soumis au classement au Patrimoine mondial de l'UNESCO le 18 avril 2006. Aire Protégée de Catégorie II de l'UICN (Parc National)	
RAISONS DE CLASSEMENT	Localisation dans une zone écologique fragile, richesse faunique et floristique, importance touristique.	
DETAILS BREFS SUR LES PROJETS EN COURS SUR L'AP	Pas de projets en cours	
PRINCIPAUX PARTENAIRES PRESENTS	Pas de partenaires présents à l'heure actuelle	
PRINCIPAUX PARTENAIRES HISTORIQUES	FAO (1973- 1975), Université de Leiden-Pays-Bas (années 1980), Etats-Unis (1990-1992), UICN (Projet Waza-Logone 1992-2000), WWF, CEDC	
OBJECTIFS PRINCIPAUX DE L'AIRE PROTEGEE (TIREES DU PLAN D'AMENAGEMENT)		
OBJECTIF 1	- Conservation des ressources biologiques,	
OBJECTIF 2	- Utilisation durable de ces ressources en vue d'améliorer les conditions de vie des populations riveraines, et contribuer au développement,	
OBJECTIF 3	- Appui à la gestion participative des ressources naturelle et à l'implication des différents partenaires à toutes les étapes du processus.	

NOMS DES PERSONNES REpondANTS A L'EVALUATION

- André Ndjidda, Conservateur du PN de Waza,
- Boukar Kamsouloum, Ex maire de Waza,
- Alhadji Mahamat, guide touristique,
- Abba Massanga, garde chasse,
- Mamadou Dourton, guide touristique,
- Adamosuiss, guide touristique,
- Hamani Toukou, guide touristique,
- Sali Harouna, écogarde,
- François Welba, écogarde,
- Dony Kodoba, écogarde,
- Linus Ambriss, régisseur des recettes,
- Vincent Munchno, écogarde,
- Mahamat Aboubakar Badjan, Délégué de GIC.

CONTACT PRINCIPAL

NDJIDDA André, Conservateur du PN de Waza
andrendjidda@gmail.com

PRINCIPALES MENACES AFFECTANT LES VALEURS DE L'AIRE PROTEGEE (PAR ORDRE D'IMPORTANCE)

1-UTILISATION DES RESSOURCES BIOLOGIQUES (A DES FINS DE CONSOMMATION)

o chasse

Braconnage intense, exploitation de la gomme arabique et empiétement des limites par les éleveurs

2-CONVERSION DES HABITATS

o barrages

Barrage de Maga créé en 1979

3-MODIFICATION DE PROCESSUS NATURELS / PHENOMENES ECOLOGIQUES/ REGIMES DE PERTURBATION

o changement climatique

En 2011, baisse de 200 mm des précipitations par rapport aux niveaux de 2010.

TROIS ACTIVITES MAJEURES AUXQUELLES LE PERSONNEL DE L'AIRE PROTEGEE OCTROIE LE PLUS DE SON TEMPS

1 APPLICATION DE LA LOI ET SURVEILLANCE

2 ECOTOURISME

3 DEVELOPPEMENT DES INFRASTRUCTURES

Les activités prioritaires identifiées par les autorités de conservation sont :

- La lutte anti braconnage
- La promotion du tourisme de vision
- Le développement des infrastructures (aménagement des pistes, entretien des pistes)
- L'équipement du personnel et les infrastructures du Parc National

SUJETS		CRITERES	COMMENTAIRES
CONTEXTE	1. STATUT JURIDIQUE	L'aire protégée a été formellement établie (ou dans le cas d'une réserve privée, elle est propriété d'un trust ou similaire)	<p><i>Le Parc National de Waza a été créé par l'arrêté n° 71 du 24 Mars 1934, sous le nom de réserve de chasse "Zina-Waza". Elle couvrirait à ce moment une superficie d'environ 160.000 hectares. en excluant les cultures et les pâturages.</i></p> <p><i>Celle-ci fut agrandie de 10.000 hectares par arrêté n° 264 du 09 Septembre 1935 puis érigée en réserve forestière et de chasse par arrêté n° 297 du 30 Juillet 1938 et en Parc National de Waza par arrêté n° 120 / SEDR du 05 Décembre 1968.</i></p>
	2. LES REGLEMENTS DE L'AIRE PROTEGEE	Les mécanismes pour contrôler l'utilisation inappropriée des sols et les activités illégales dans l'aire protégée existent, mais leur mise en œuvre effective pose des problèmes majeurs	<p><i>Les textes existent et le contrôle des infractions semble y être bien décrit. C'est au final plus l'application de ces textes qui pose problème.</i></p> <p><i>En effet, dans certains cas, les textes sont considérés par les gestionnaires comme étant très durs (il y a ainsi sur le papier interdiction formelle de circuler à pied dans le Parc National). Les gestionnaires considèrent nécessaire d'avoir une certaine souplesse dans leur application (exemple de droits d'usage tels que la cueillette). Des incohérences existent de plus entre certains textes de loi. Ainsi, la loi forestière de 1994 reconnaît la notion de droit d'usage qui n'est pourtant pas applicable dans le cas des PN tel que celui de Waza. Il n'existe pas de règlement intérieur au sein du PN.</i></p>
	3. APPLICATION DE LA LOI	Le personnel dispose d'un niveau de compétences/ressources acceptable pour faire appliquer les règles de droit et le règlement de l'aire protégée, mais certaines lacunes demeurent	<p><i>Les compétences et les ressources à disposition du gestionnaire et de son équipe sont limitées et ces derniers ne disposent pas de tous les moyens nécessaires pour faire respecter l'ensemble des règles de droits applicables dans le PN. Le conservateur considère lui même avoir besoin d'un recyclage dans certains domaines (exemple cité: Que faire d'un braconnier au vu du code de procédure pénale). Il existe de gros problèmes de moyens dans le PN. Si davantage de moyens étaient disponibles, il paraîtrait envisageable de mettre en place 2 ou 3 équipes de patrouille au regard des effectifs disponibles ce qui semble un préalable nécessaire à la bonne application des règles de droit.</i></p>
PLANIFICATION	4. OBJECTIFS DE L'AIRE PROTEGEE	L'aire protégée a arrêté des objectifs que les activités de gestion s'efforcent d'atteindre	<p><i>Les objectifs fondamentaux associés à la création du PN semblent relativement clairs. Il s'agit de protéger un certain nombre de ressources fauniques exceptionnelles tout en développant le tourisme de vision.</i></p> <p><i>Ces mêmes objectifs apparaissent dans le Plan d'Aménagement (PA) qui est arrivé à son terme en 2003 et est depuis en cours de révision.</i></p> <p><i>Les activités principales menées par les services de conservation dans le Parc National semblent cohérentes avec les objectifs cités.</i></p>

5. CONFIGURATION DE L'AIRES PROTEGEE	La configuration de l'aire protégée est particulièrement propice à l'atteinte de ses objectifs majeurs de gestion	<i>En l'état actuel, il ne semble pas y avoir de besoin particulier d'augmentation ou de réduction de la superficie du Parc National. Il n'existe actuellement pas de gestion différenciée au sein du PN. Néanmoins, des zones à usages multiples au profit des communautés riveraines pourraient y être introduites selon les personnes présentes lors de l'évaluation (ex des activités de coupe et ramassage de la paille). Cette possibilité ressortait dans le 1^{er} plan d'aménagement du PN.</i>
6. DEMARCATION DE L'AIRES PROTEGEE	La limite de l'aire protégée est connue des autorités de gestion et des résidents/utilisateurs terriens voisins, mais elle n'est pas signalée de manière adéquate	<i>Les limites sont connues mais non matérialisées explicitement. Ce sont des routes périmétrales, mal entretenues sur certaines portions qui constituent cette limite. Celles-ci sont connues, mais pas forcément respectées par les populations riveraines. Un exemple cité au sujet de ces questions de délimitation de l'AP est la décision de voir un poste relais de l'AES / SONEL installé à l'intérieur même du PN (le poste relais est visible de la route), qui a logiquement entraîné des conflits entre l'AES/SONEL et les services de conservation.</i>
7. PLAN DE GESTION	Un plan de gestion est en cours de préparation ou a été préparé, mais il n'est pas appliqué	<i>Un PA (transmis à l'équipe d'évaluation) existe. Il n'est par contre plus valable depuis 2003 et est depuis cette date en cours de révision.</i>
ELEMENTS SUPPLEMENTAIRES	Le processus de planification permet aux acteurs-clés d'influencer le plan de gestion	<i>Trois ateliers relatifs au processus de révision et de validation du nouveau PA sont prévus: Un au niveau départemental, un au niveau régional (impliquant les maires des communes riveraines, les députés et le conservateur) et un au niveau national. Le PA sera ensuite transmis à la primature une fois validé.</i>
	Le plan de gestion est soumis à un calendrier et à un processus de révision et de mise à jour périodique	<i>Il n'existe pas de processus de révision régulière du PA. Preuve en est le fait que 8 ans après l'expiration du dernier, celui-ci n'a toujours pas été renouvelé.</i>
	Les résultats de surveillance, de recherche et d'évaluation sont automatiquement intégrés au processus de planification	<i>Les résultats des inventaires menés devraient être pris en considération dans le prochain PA.</i>
8. PLAN DE TRAVAIL	Un plan de travail existe et les activités sont surveillées sur la base des objectifs de ce plan, mais les activités ne sont pas menées à terme	

INTRANTS/GESTION	9. INVENTAIRE DES RESSOURCES	L'information disponible sur les habitats sensibles, les espèces ou les valeurs culturelles de l'aire protégée ne suffit pas aux activités de planification et de prise de décision	<p><i>Les informations nécessaires à une bonne prise de décision concernant certaines espèces phares (lion, girafe, autruche, éléphant, etc.) manquent clairement.</i></p> <p><i>Une polémique sur la population de lions vivant dans le PNW existe actuellement. Des chercheurs avaient en 2008 établi la population vivant dans le PN à une vingtaine d'individus. A un autre extrême, un journal local parlait quant à lui à cette époque de deux lions dans le PN là où des indices relevés par l'équipe de conservation (78 traces observées en 2011) laissent à penser que la population pourrait actuellement être en augmentation (avec une population qui pourrait atteindre 35 à 40 lions selon le conservateur). Il semble nécessaire de pratiquer des inventaires concernant cette espèce clé de l'écosystème de Waza ainsi que sur d'autres espèces telles que les éléphants ou les girafes afin de mieux connaître les comportements et déplacements de ces espèces et prendre des décisions de gestion et de surveillance adéquates.</i></p> <p><i>En conclusion, des données sont disponibles mais on constate des incohérences entre celles-ci.</i></p>
	10. RECHERCHE	Il y a beaucoup d'activités d'inspection et de recherche, mais elles ne sont pas alignées sur les besoins de gestion de l'aire protégée	<p><i>Au cours des 20 dernières années, beaucoup d'activités de recherche (notamment fondamentale) ont été menées en grande partie par le CEDC dans le PNW et de nombreuses recommandations ont été formulées. Celles-ci ne débouchent pas pour autant sur un programme ou des activités de conservation concrètes. Il semble exister une forte déconnexion entre les activités des chercheurs, venant avec leurs propres thèmes de recherche, et les services de conservation qui ne sont pas consultés en amont sur ces derniers.</i></p> <p><i>Les activités de recherche ne se basent donc pas sur les besoins des gestionnaires.</i></p>
	11. GESTION DES RESSOURCES	Les pré requis pour la gestion active d'écosystèmes sensibles, d'espèces et de valeurs culturelles ne sont que partiellement considérés	<p><i>Un gros problème en matière de gestion active des écosystèmes est dû aux feux de brousse. Un grand nombre de personnes vivant à proximité du PN mettent le feu dans des zones différentes sans qu'une coordination de ces activités ne soit effectuée. L'absence de pistes et de pare-feux rend difficile le contrôle de ces phénomènes et 15 à 18 ha ont brûlé récemment à l'intérieur du PN suite au déclenchement d'un feu par les communautés riveraines à proximité de l'entrée du Parc.</i></p>
	12. PERSONNEL	Le nombre d'employés est en dessous du seuil optimal requis pour les activités de gestion essentielles	<p><i>Les pisteurs et gardes villageois travaillent sur des activités de Lutte Anti Braconnage (LAB) mais il n'existe pas de personnel permanent spécifiquement en charge du suivi écologique au sein du PN (bien que le personnel en charge de la LAB relève également des données en la matière).</i></p> <p><i>Un gros problème réside dans la prise en charge des écogardes et des gardes villageois effectuant les activités de LAB. Ceux-ci sont actuellement au nombre de 26 pisteurs bénévoles et ce nombre est en diminution (il en existait une quarantaine auparavant).</i></p> <p><i>L'importance de l'appui de ces gardes villageois sur le terrain a été rappelé par les services de conservation qui mettent en avant leur bonne connaissance du terrain, le fait que ceux-ci soient naturellement bien intégrés aux communautés riveraines (car issus de celles-ci) et ont accès à des informations importantes concernant le</i></p>

		<i>braconnage. Ce sont de plus parfois d'anciens braconniers ayant en conséquence de grosses connaissances sur le mode opératoire de ces derniers ainsi que sur l'écosystème du PNW.</i>
13. GESTION DU PERSONNEL	Le personnel est géré de manière adaptée à l'atteinte des objectifs majeurs de gestion, mais la gestion pourrait être améliorée	<p><i>La gestion du personnel peut être améliorée. Le conservateur est obligé de composer avec du personnel à la fois permanent et temporaire, relevant de l'état ou pas, et ayant des niveaux de compétence et d'expérience variés.</i></p> <p><i>Sur cette question de la gestion du personnel se pose le problème d'affectation de personnes surqualifiées à des postes d'écogardes et en conséquence de démobilité et démotivation d'une partie du personnel. L'adaptation socio-culturelle est également un facteur important à prendre en considération dans le nord du Cameroun en matière de gestion du personnel, l'affectation dans le PNW d'écogardes venant d'autres régions du Cameroun posant parfois problème.</i></p>
14. FORMATION DU PERSONNEL	La formation et les compétences du personnel sont adaptées, mais pourraient être améliorées pour atteindre complètement les objectifs de gestion	<p><i>Les domaines de compétences cités comme pouvant prioritairement être améliorés sont: la formation en LAB (vision de la LAB, orientation en forêt, formation sur l'utilisation d'armes automatiques) ; le suivi écologique (notamment en matière d'utilisation du GPS) et la gestion d'équipe.</i></p> <p><i>Le MINFOF, à travers sa formation, fournit des connaissances très "militaires" aux écogardes. Le braconnier développe généralement des comportements très stratégiques (spécialisés sur certaines espèces, à certains endroits, certaines périodes) et il y a nécessité de bien comprendre les comportements de ces derniers et de connaître l'AP pour être efficace en matière de LAB.</i></p>
15. BUDGET ACTUEL	Le budget disponible ne couvre même pas les activités de gestion de base et entrave la capacité de gestion de l'aire protégée	<p><i>Le budget de fonctionnement de l'AP est de 24 millions de FCFA.</i></p> <p><i>Celui-ci est en hausse depuis quelques années mais reste insuffisant au vu des caractéristiques de l'AP, de sa superficie, des pressions qu'elle subit et des besoins en matière de LAB. L'idéal selon l'équipe de conservation serait d'être à environ 350H/J de patrouille par mois ce qui n'est pas possible actuellement (à titre indicatif, cela reviendrait annuellement à 8,4M FCFA en se basant sur une rémunération de 2.000 FCFA H/J). Un des priorités du gestionnaire est d'arriver à trouver les moyens d'indemniser les gardes villageois qui sont comme dit précédemment particulièrement importants en matière de LAB et d'équiper correctement ses propres écogardes.</i></p>
16. SECURISATION DU BUDGET	Le budget sécurisé est très restreint et l'aire protégée ne pourrait pas fonctionner convenablement sans l'apport de fonds externes	

RESULTATS	17. GESTION DU BUDGET	La gestion du budget est adéquate mais pourrait être améliorée	<p><i>Les gestionnaires de PN au Cameroun ne sont pas maîtres de leurs budgets et ont peu de pouvoir en matière d'affectation des fonds alloués à leurs AP. Ils font face à des problèmes de procédures et de retards dans les engagements qui posent de sérieux problèmes notamment en matière de LAB. Il semblerait pertinent pour les AP Camerounaises d'adopter un mode de gestion financière où les fonds alloués sont disponibles plus facilement et rapidement, sont moins centralisés et plus facilement gérés par les conservateurs, et ce afin de rendre la LAB plus efficace et réactive.</i></p> <p><i>En matière d'affectation du budget, l'activité 1ère dans le PN est la LAB et l'affectation du budget est cohérente avec cela. Il n'existe pas de tableau de bord de suivi du budget du PN de WAZA.</i></p>
	18. INFRASTRUCTURE	Il y a du matériel et des installations, mais de sérieuses lacunes demeurent et compromettent l'efficacité de la gestion	<p><i>Les services de conservation disposent de 3 motos et d'un véhicule 4x4, ce qui semble suffisant pour couvrir correctement les 170.000 ha que constituent le PN de Waza. Ces derniers ne disposent par contre pas d'équipement informatique, il n'existe pas d'équipements individuels et collectifs pour les écogardes travaillant dans le PN et comme dit précédemment, la question de l'équipement et de l'indemnisation (salaires et rations) pose de sérieux problèmes, et est susceptible à terme d'entraîner des démissions (et donc une baisse de l'efficacité en matière de surveillance de l'AP).</i></p> <p><i>Les armes disponibles pour les écogardes sont obsolètes et nécessitent d'être renouvelées. Un campement touristique de 10 lits (relevant directement du PN et non du ministère du tourisme comme c'est le cas du campement principal) a été construit mais ne semble pas équipé et fonctionnel.</i></p> <p><i>Une base vie est actuellement en cours de construction avec l'appui du Budget d'Investissement Public (BIP).</i></p>
	19. ENTRETIEN DE L'INFRASTRUCTURE	Le matériel et les installations sont entretenus, mais des lacunes subsistent	<p><i>Les faiblesses en la matière s'expliquent essentiellement par le manque de budget selon les services de conservation.</i></p>
	20. PROGRAMMES D'EDUCATION ET DE SENSIBILISATION	Il y a des programmes limités et ciblés d'éducation et de sensibilisation, mais ils ne découlent pas d'une planification globale	<p><i>Des programmes sporadiques existent et sont réalisés par des partenaires tels que CEDC, ACEEN ou encore Planète Urgence.</i></p>
	21. LES VOISINS DU SECTEUR PUBLIC ET PRIVE	Il y a quelques contacts entre les utilisateurs publics ou privés des sols avoisinants et l'aire protégée	<p><i>A certaines périodes, a existé une collaboration très informelle avec les agriculteurs vivant en périphérie du PN, sans que celle-ci ne soit jamais formalisée.</i></p>

22. COMMUNAUTES LOCALES	Les communautés locales participent aux discussions concernant la gestion, mais ne participent pas à la prise de décision	<p><i>La gestion des AP a longtemps été très militarisé (l'objectif 1er étant d'empêcher les personnes de rentrer et circuler dans l'AP, comme formulé dans le décret de création de 1968) et la cogestion est une notion qui émerge progressivement mais qui semble rencontrer des difficultés en matière de mise en oeuvre réelle.</i></p> <p><i>Le Comité de gestion du Parc semble être en veilleuse, n'a pas de contact avec les services de conservation et devrait, selon ces derniers, être renouvelé. Le conservateur a indiqué ne pas connaître précisément le fonctionnement de cette structure. Le centre d'accueil dont la construction s'insérait dans cette dynamique de gestion ne fonctionne pas et n'accueille pas de touristes.</i></p> <p><i>Il s'agit néanmoins d'une expérience intéressante sur laquelle il serait nécessaire de capitaliser. Il semblerait également intéressant de mettre en oeuvre des activités de cogestion telles qu'envisagées dans le plan d'aménagement en cours de révision (collecte de la paille, du bois mort et de la gomme arabique)</i></p>
ELEMENTS SUPPLEMENTAIRES	Les relations entre les acteurs locaux et les gestionnaires de l'aire protégée sont ouvertes et basées sur la confiance	<p><i>Le conservateur a été nouvellement nommé dans la zone et les relations entre gestionnaire et acteurs locaux sont en conséquent dans un processus de construction. Néanmoins, celui-ci a indiqué (notamment devant les autorités locales) qu'il était ouvert à toute discussion avec les communautés riveraines, ce qui semble déjà être le cas sur certaines questions telles que le ramassage du bois ou de la paille.</i></p>
	Des programmes visant à améliorer le bien-être des communautés locales tout en conservant les ressources de l'aire protégée sont mis en oeuvre	<p><i>Il n'existe pas de programme de ce type en périphérie du PNW, malgré l'existence de problèmes importants en la matière. Les relations entre les différentes catégories professionnelles (agriculteurs, éleveurs) sont complexes, les plantations sont régulièrement dévastées par les animaux et les oiseaux granivores sans qu'il n'existe en parallèle de mécanisme de dédommagement des populations affectées par ces phénomènes.</i></p>
23. INSTALLATIONS POUR VISITEURS	Les installations et services pour visiteurs sont inadaptés aux niveaux d'affluence actuelle ou sont en construction	<p><i>Comme dit précédemment, le centre d'accueil n'est pas adapté à l'accueil de touristes venant visiter le PNW. Les logements sont très petits et mal adaptés aux températures pouvant être très élevées dans la zone par périodes.</i></p> <p><i>Il manque de plus des infrastructures telles qu'une salle multimédias ou un musée permettant de mettre en avant les arts et la culture locales Les touristes demandent parfois des souvenirs et des objets estampiés PNW sans qu'il ne soit possible de répondre à cette demande.</i></p>
24. TOURISME COMMERCIAL	Il y a peu ou pas de contact entre les gestionnaires et les opérateurs touristiques utilisant l'aire protégée	<p><i>Le PNW a historiquement constitué et constitue encore à l'heure actuelle une vitrine en matière de tourisme au Cameroun. Malgré le mauvais état des pistes, près de 2.000 touristes ont visité le PNW au cours de l'année 2011. Il n'existe actuellement pas de contact formel entre les gestionnaires du PNW et d'éventuels opérateurs touristiques. Il semblerait que la question de la privatisation du campement touristique relevant actuellement du ministère du tourisme soit d'actualité.</i></p>

25. DROITS ET TAXES	Les droits et taxes sont perçus, mais sont reversés en intégralité au gouvernement sans retour à l'aire protégée ou aux autorités locales	<i>Les droits et taxes perçus par le PNW sont reversés au gouvernement central. 30% de ces revenus sont ensuite reversés au fonds faunique qui sert de source de financement pour les Parcs Nationaux.</i>
26. ETAT DES LIEUX	Une partie de la biodiversité et des valeurs écologiques et culturelles sont partiellement dégradées, mais les valeurs essentielles n'ont pas été sévèrement endommagées	
ELEMENT SUPPLEMENTAIRE	Il existe des programmes de réhabilitation des espaces dégradés de l'aire protégée et/ou de la zone tampon	<i>Ce type de programme existe sur le papier mais n'est pas mis en œuvre pour des raisons de manque de financement.</i>
27. EVALUATION DE L'ACCES	Les systèmes de protection ne permettent qu'un contrôle partiel de l'accès et de l'utilisation de la réserve selon les objectifs établis	
28. EVALUATION DES AVANTAGES ECONOMIQUES	L'existence de l'aire protégée a entraîné quelques avantages économiques pour les communautés locales sans grande importance toutefois pour l'économie régionale	<i>Sur le papier, les populations riveraines du PNW ne peuvent pas prélever de ressources naturelles au sein du Parc. Dans la réalité, 60 à 70% de la gomme arabique distribuée au Cameroun semble provenir du PNW et de sa périphérie. Des prélèvements de bois sont également effectués dans le PN et les mares situées à l'intérieur de ce dernier font également l'objet de pêches clandestines. Les services de conservation ont à ce sujet relevé le fait que ces mares étant traditionnellement associées à un village, il pourrait être intéressant de développer des activités autour de celles-ci (tout comme il pourrait être intéressant de structurer les activités de récolte de la gomme arabique).</i>
29. CONTROLE ET EVALUATION	L'aire protégée ne dispose pas de mécanismes de contrôle et d'évaluation	<i>Il n'existe pas dans le PNW de mécanisme de contrôle et d'évaluation.</i>

ANALYSE SWOT

FORCES

D'après son plan d'aménagement, le PNW représente un des « derniers échantillons des écosystèmes soudano-sahéliens encore relativement en bon état ». Seul PN de la région de l'extrême nord du Cameroun, cette aire protégée est particulièrement représentative des écosystèmes de la plaine d'inondation du fleuve Logone et constitue une zone humide importante, notamment en matière de migrations de plusieurs espèces d'oiseaux.

Près de 350 espèces d'oiseaux y ont ainsi été dénombrées ainsi qu'une trentaine d'espèces de mammifères. La biodiversité faunique remarquable du PNW se manifeste notamment par la présence de girafes, d'éléphants mais également de lions. Une des dernières populations de lions du Cameroun vit en effet actuellement dans le PNW (sa population est estimée entre 14 et 21 individus par les dernières recherches scientifiques menées en la matière).

L'importance du PNW se manifeste par sa reconnaissance en tant que Réserve de Biosphère de l'UNESCO (1982) et comme site RAMSAR (2006).

Bien qu'un manque de cohérence entre ces documents et la réalité soit parfois constaté (Cf. paragraphe « FAIBLESSES »), la clarté des textes légaux encadrant la gestion du PNW a été mise en avant par les services de conservation et autres acteurs ayant répondu à l'évaluation.

Après une période où les rapports entre les services de conservation, les communautés locales et les organisations locales de la société civile ont pu être par moments complexes, un nouveau conservateur a pris ses fonctions au cours du mois de septembre 2011, ce qui peut laisser espérer une évolution positive des rapports entre les parties prenantes de la zone.

OPPORTUNITES

L'accessibilité jusqu'au Parc National est relativement correcte. Bien que la route en provenance de Maroua nécessite des travaux et des aménagements, Waza est situé à 120 km, soit 2h de route, de Maroua qui est la capitale de la région et où se trouve un aéroport international.

Bien que celui-ci rencontre actuellement des lacunes en matière de fonctionnement, un campement touristique (relevant du Ministère du tourisme) existe à l'entrée du PNW et a le potentiel d'accueillir un nombre conséquent de touristes (une trentaine de logements existent). Une évolution du mode de gestion de ce dernier semble par ailleurs envisagée par le gouvernement camerounais qui paraît réfléchir à une éventuelle privatisation des infrastructures.

Le potentiel touristique de la zone est important et les flux touristiques restent importants en comparaison à la situation rencontrée dans les autres PN du Nord Cameroun (Faro, Bénoué et Boubandjida).

2.734 touristes ont ainsi visité le PNW en 2011 (au 1^{er} décembre). Plus de 3.000 visiteurs avaient été comptabilisés en



2008, pour un volume de recettes d'environ 15 M de FCFA (l'entrée du PNW coutant 5.000 FCFA en moyenne).

Un tourisme transfrontalier semble également exister avec le Tchad, un certain nombre de visiteurs venant directement de N'Djamena. Ce nombre de touristes est néanmoins en baisse depuis une vingtaine d'années. On comptait en effet 7.000 visiteurs pour la saison 1986/1987¹.

Des bases ont été posées en matière de cogestion du PNW, notamment par le projet Waza Logone de l'UICN. Parmi les activités menées, la construction d'un centre d'accueil géré par les populations locales a été financé à l'entrée du Parc. Celui-ci rencontre actuellement des difficultés et fonctionne au ralenti (voire pas du tout) mais son activité pourrait être relancée et des touristes y être accueillis, ce qui permettrait de générer des revenus aux communautés locales gestionnaires des infrastructures.

Contrairement à la situation constatée en périphérie des 3 autres PN du Nord Cameroun, il semble exister un certain nombre d'organisations de la société civile dynamiques travaillant en périphérie du PNW.

FAIBLESSES



Les écogardes manquent de moyens matériels et d'équipements (notamment en matière de déplacements et de communication) pour mener à bien leur mission de surveillance du PN. Des investissements importants semblent nécessaires, particulièrement sur des questions d'accessibilité, de réhabilitation des pistes à l'intérieur du PN et de curage des mares (dont la plupart sont actuellement en train de s'ensabler, ce qui risque de poser des problèmes croissants au cours des prochaines saisons sèches). 10 forages sont néanmoins en cours de réalisation à l'intérieur du PN pour remédier à ce problème d'assèchement des mares. Ils devaient être réalisés avant la fin du mois de décembre 2011.

Il n'existe pas de projet d'appui extérieur du PNW à l'heure actuelle.

La cogestion promue au cours des dernières décennies en matière de gestion du PNW rencontre des difficultés. Des moyens ont été mis en œuvre mais les résultats ne sont pas forcément à la hauteur (Cf. Exemple du centre d'accueil ci-dessus).

D'importants conflits autour de la question de l'utilisation des ressources naturelles existent dans et autour du PN. Se superpose à ce problème la question de la légitimité même accordée au PNW par les communautés riveraines. Ainsi, là où les textes sont sur le papier très contraignants et protecteurs, la réalité veut que les prélèvements à l'intérieur du PNW soient importants et variés. Ces prélèvements s'expliquent aussi bien pour des raisons de traditions et de modes de vie des communautés locales (les mares situées dans et en périphérie

¹ selon les données contenues dans le Plan d'aménagement du PNW

du PNW sont traditionnellement associées à un terroir villageois) que de manque de moyens de la part des services de la conservation pour effectuer leur travail de surveillance.

Se pose à nouveau la question de la cohérence de la législation régissant le fonctionnement du PN. Là où depuis sa création en 1934 a été prôné comme objectif premier la sauvegarde de l'intégrité du parc contre toute forme de dégradation (et en conséquent la mise en œuvre de dispositions assez rigides et répressives de la part des services de conservation), la loi n 94101 du 20 Janvier 1994 portant régime des forêts, de la faune et de la pêche, en son article B, reconnaît aux populations riveraines le droit d'usage défini comme étant "le droit d'exploiter les produits forestiers, fauniques et halieutiques à l'exception des espèces protégées en vue d'une utilisation personnelle".

Ce qui représente une faiblesse pourrait également devenir une opportunité, notamment en matière de relance de la cogestion du PNW. La gomme arabique prélevée (illégalement) par les communautés locales à l'intérieur du PNW semble avoir des débouchés importants sur l'ensemble du territoire camerounais mais également à l'extérieur du pays et il pourrait être intéressant selon les services de conservation de développer des activités de valorisation durable de cette ressource naturelle.

La législation camerounaise fait qu'il n'existe pas de redistribution directe au niveau local des revenus générés par le PN. Ceux-ci remontent dans un 1^{er} temps au niveau central avant de redescendre en partie et indirectement au niveau du PN à travers le fonds faunique.

MENACES

L'élevage transhumant et l'empiètement du bétail à l'intérieur du PN posent de sérieux problèmes. Ce phénomène entraîne des conflits directs entre les éleveurs et les lions et en conséquence le développement du braconnage et de l'empoisonnement des lions du PNW. Cette situation de surpâturage et d'empiètement dans le parc par le bétail semble également entraîner des conflits entre herbivores domestiques et sauvages (et donc indirectement évolution des effectifs d'herbivores sauvages et modification des comportements des lions qui auraient, face à la baisse des effectifs d'herbivores sauvages, tendance à attaquer plus fréquemment les espèces domestiques, alimentant ainsi à nouveau ce conflit).

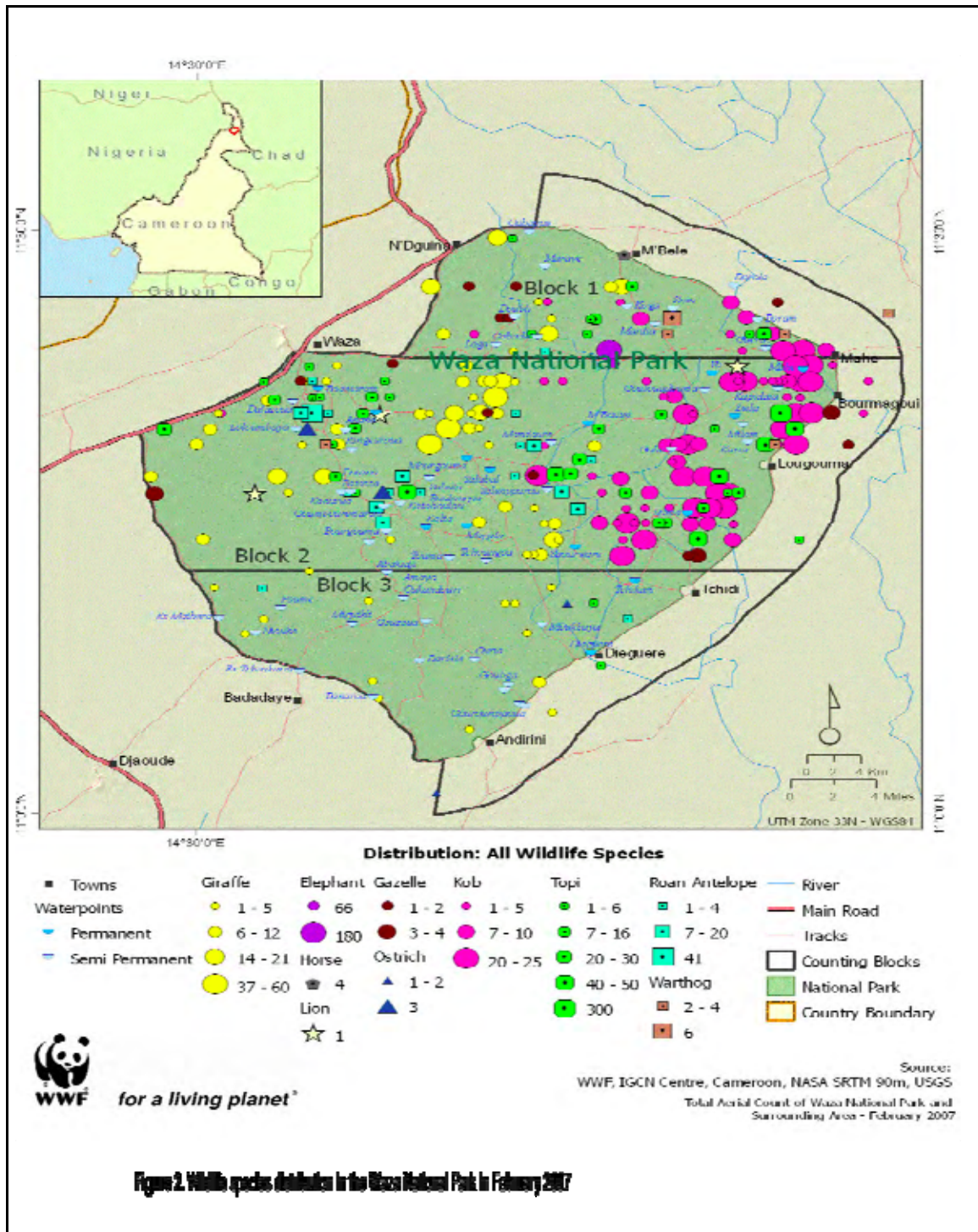
Le PN est situé à proximité directe des frontières tchadiennes et nigérianes (avec le Nigéria à moins de 10 Km et le Tchad à une vingtaine km à vol d'oiseau). Il semble exister un trafic transfrontalier et un braconnage important en provenance du Nigéria, particulièrement des lions.

Cet animal étant traditionnellement symbole de pouvoir dans certaines tribus nigérianes, un trafic de lionceaux semble se développer de part et d'autre de la frontière. Ce phénomène est d'autant plus néfaste qu'outre le fait que les lionceaux soient capturés pour être ensuite revendus, les lionnes sont également abattues afin de pouvoir capturer leur progéniture. Les ancrages politiques ainsi que des phénomènes de corruption tendent à complexifier cette question du braconnage transfrontalier et à empêcher l'application de sanctions effectives aux braconniers appréhendés.

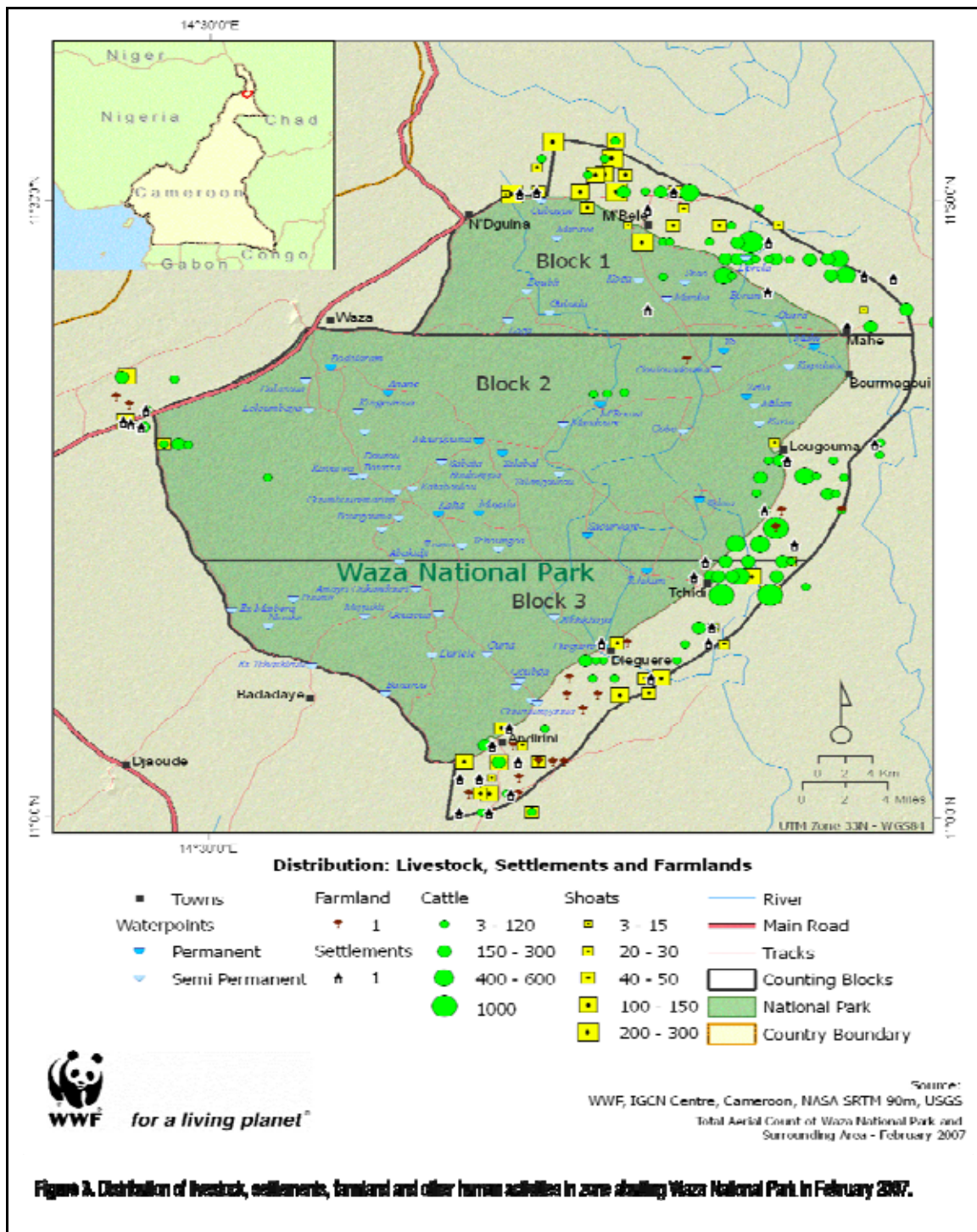
Les effets du changement climatique semblent se faire ressentir dans la zone du PNW (une baisse des précipitations annuelles de 200 mm a ainsi été constatée en 2011 en comparaison aux niveaux de 2010).

Un projet pétrolier d'envergure est en cours de développement au nord du PNW. La prospection de deux zones a débuté et une d'entre elle est située à proximité directe de la limite nord du PNW. Selon les orientations prises par le projet, des risques de perturbations des migrations de la faune sauvage, particulièrement des éléphants, sont envisageables (et relevés dans l'étude d'impact du projet pétrolier).

RECENSEMENTS AERIENS (WWF-2007)



Recensement aérien de la grande faune du PNW WWF-2007



Recensement aérien des activités humaines dans le PNW et sa périphérie
WWF-2007

Espèce	PN de Waza	Densité (Nombre/Km ²)
Elephant	246	0,17
Cobe	1562	0,56
Girafe	604	0,26
Damalisque	848	0,30
Hippotrague	148	0,05
TOTAL ET DENSITE MOYENNE	3408	0,27

**Nombre d'animaux observés sur 5 espèces principales
WWF-2007**

L'inventaire aérien réalisé en 2007 par le WWF-Kenya a permis de recenser 246 éléphants à l'intérieur même du PNW. 250 individus ont également été observés au nord du PNW, à proximité de la frontière tchadienne et du Parc National de Kalamaloué. Au regard des migrations saisonnières observées chez les pachydermes, tout laissait à penser que ces deux sous-groupes faisaient partie d'un groupe plus large amené à transiter par le PNW durant une partie de l'année.

Le tableau suivant permet de comparer les densités d'éléphants observées à l'intérieur du PNW aux densités observées dans 3 PN de la région du Nord Cameroun.

Il permet de constater que le PNW constitue le PN où les densités d'éléphants les plus importantes ont pu être observées (0,17 éléphant/km² contre 0,11 éléphant/km² à l'intérieur du PN de Bouba Ndjida).

	Nombre d'observation	Densité (Nombre/Km ²)
PN Bénoué	0	0,00
PN Faro	0	0,00
PN Bouba Ndjida	232	0,11
PN Waza	246	0,17
TOTAL ET DENSITE	478	0,07

Nombre d'observation d'éléphants et densités moyennes

Comme dit précédemment, 250 individus ont également été observés à la frontière tchadienne.

En supposant que ces individus soient amenés à séjourner au sein du PNW durant une partie de l'année, la densité pourrait alors monter jusqu'à 0,25 éléphant/km².

Cet inventaire aérien intégral constitue le premier exercice du genre à être réalisé à l'intérieur du PNW. Par conséquent, des différences méthodologiques importantes existent entre cet inventaire et les précédents, rendant difficile toute analyse de l'évolution de l'effectif d'éléphants vivant à l'intérieur du PNW.

A titre indicatif, les inventaires terrestres réalisés en 1979 estimaient la population d'éléphants présente à l'intérieur du PN à 478 éléphants. Un autre inventaire mené en 1989 estimait ce nombre à 750 individus (ce qui sous-entendrait alors une baisse de la population totale d'éléphants de la zone au cours des 30 dernières années).

On peut noter qu'aucun éléphant n'a été observé dans la partie sud du PN lors de l'inventaire. 73% des individus observés dans le PNW (180 éléphants) été situés dans sa partie nord, les 27% restants (66 éléphants) étant situés dans la partie centrale du PN.

L'aire de répartition des hippotragues semblait se situer en grande majorité dans le bloc 2 (partie centrale du PNW). 96% des 148 hippotragues observés lors de l'inventaire étaient ainsi situés dans cette partie du Parc.

604 girafes ont également été observées dans le PNW. Là encore, 75% de celles-ci étaient situées dans la partie centrale du PNW, tout comme 94% des cobes et 93% des damalisques recensés au cours de l'inventaire.

3 des 5 lions observés ont également été recensés dans cette zone².

Cette partie centrale (1.031 km², soit environ 52,3% de la superficie totale concernée par l'inventaire) semblait donc revêtir une importance majeure pour les espèces fauniques vivant dans le PNW.

En matière de pressions anthropiques, près de 17.500 têtes de bétail ont été observées dans les zones périphériques situées à l'est du PNW.

	Superficie (km ²)	Nombre d'observations	Densité (nombre Km ²)
Bloc 1	407	7370	18,1
Bloc 2	1030	4656	4,52
Bloc 3	537	5433	10,1
TOTAL ET MOYENNE	1974	17459	10,9

**Nombre de têtes de bétail et densité moyennes en périphérie du PNW
WWF-2007**

Le tableau ci-dessus montre que le bloc périphérique à la partie centrale du PNW (Bloc 2) était globalement moins affecté par le phénomène de pâturage des bœufs.

Ces données, croisées avec l'analyse de la répartition de la grande faune, laissent à penser de manière assez instinctive que pressions anthropiques et présence humaine vont de pair avec une baisse des effectifs et des densités fauniques.

Une régression économétrique, dont les résultats sont présentés dans le rapport accompagnant ce travail d'inventaire, vient néanmoins nuancer ces propos en laissant à penser que, plus que la présence humaine, ce sont les types d'écosystèmes du PN qui joueraient un rôle majeur dans la répartition des populations des différentes espèces : la majorité des espèces présentes dans le PN semblant ainsi éviter les zones forestières du Parc pour leur préférer les zones de plaines inondables.

² Deux d'entre eux étaient localisés à moins de 10 kilomètres de villages situés en périphérie du PN (Waza à l'ouest et Mahé à l'est).

